

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE CHARENTE MARITIME

COMMUNE DE MONTENDRE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2020

Convocation du 29 mai 2020 – Transmise le 29 mai 2020 – Affichée le 29 mai 2020

* * * * *

L'an deux mil vingt, le 4 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTENDRE – CHARDES – VALLET, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle Paul LALANDE, Salle des fêtes de Vallet, sous la Présidence de Monsieur Patrick GIRAUDEAU.

PRESENTS : MM GIRAUDEAU P., DIEZ E., POUJADE Y., LATHIERE M., TUGAS M-N, BOULLE.C, FABIEN-BOURDELAUD I., POUJADE L., MAIMBOURG S., PIEFORT D., NICOLLE S. (à partir du point 2), CLOCHARD H., MORANDIERE A., MOUMNI E., MARQUISEAU F., LATHIERE-JOLY R., GRUEL M-F., JOLIVET G.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Céline BRIAUD (pouvoir à Madame Elisabeth DIEZ), Madame Sandrine PLAN (pouvoir à Madame Isabel FABIEN-BOURDELAUD), Monsieur Jean-Pierre BOURDELAUD (pouvoir à Madame Isabel FABIEN-BOURDELAUD), Madame Patricia PINSUTI (pouvoir à Monsieur Patrick GIRAUDEAU).

Monsieur Didier PIEFORT est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 25 mai 2020. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION n° 017240DE040620201 : ADOPTION DU PRINCIPE DU VOTE AU SCRUTIN PUBLIC DES DELIBERATIONS ET NOMINATIONS :

Le Maire propose au Conseil Municipal que, sur la base de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, soit adopté, pour le mandat à venir, le principe de voter les délibérations au scrutin public, y compris pour les nominations et les présentations, en-dehors des cas où une disposition législative ou réglementaire impose le scrutin secret.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Adopte, pour le mandat à venir, le principe du vote au scrutin public des délibérations, y compris celles relatives à des nominations ou des présentations, à l'exception de celles pour lesquelles une disposition législative ou réglementaire impose le vote au scrutin secret.

DÉLIBÉRATION n° 017240DE040620202 : OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 COMMUNE :

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Yves POUJADE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 de la Commune, dressé par Monsieur Patrick GIRAUDEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	17	Mr P. GIRAUDEAU quitte la salle et ne participe pas au vote (Patricia PINSUTI)
Contre		
Abstention	3	MM. GRUEL, LATHIERE-JOLY et JOLIVET.
Vote	Majorité	

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	389 029,31	0	0	101 586,14	389 029,31	101 586,14
Opérations de l'exercice	1 961 373,77	1 701 800,96	3 331 571,16	4 044 248,43	5 292 944,93	5 746 049,39
TOTAUX	2 350 403,08	1 701 800,96	3 331 571,16	4 145 834,57	5 681 974,24	5 847 635,53
Résultats de clôture	648 602,12	0	0	0	0	165 661,29
Restes à réaliser	738 784,59	915 877,57	0	0	738 784,59	915 877,57
TOTAUX CUMULES	3 089 187,67	2 617 678,53	3 331 571,16	4 145 834,57	6 420 758,83	6 763 513,10
RESULTATS DEFINITIFS	471 509,14			814 263,41		342 754,27

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

- 3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**DELIBERATION n° 017240DE040620203 : OBJET : COMPTE DE GESTION
2019 COMMUNE:**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes sont exacts :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstentions	3	.MM. GRUEL, LATHIERE- JOLY et JOLIVET
Vote	Majorité	

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DELIBERATION n° 017240DE040620204 : OBJET : AFFECTATION DU
RESULTAT DE LA COMMUNE :**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

- constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement cumulé de 814 263,41 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention	3	MM. GRUEL, LATHIERE-JOLY et JOLIVET
Vote	Majorité	

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

Un excédent de fonctionnement de :	712 677,27 €
Un excédent reporté de :	101 586,14 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	814 263,41 €
Un déficit d'investissement de :	648 602,12 €
Un excédent des restes à réaliser de :	177 092,98 €
Soit un besoin de financement de :	471 509,14 €
Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 comme suit :	
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 EXCEDENT	814 263,41 €
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	471 509,14
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	€
Solde disponible	
Affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	
	342 754,27 €
Résultat d'investissement reporté (001) DEFICIT :	
	648 602,12 €

DELIBERATION n° 017240DE040620205 :

**OBJET : FISCALITE DIRECTE LOCALE – DECISION EN MATIERE DE
FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES
2020 :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-11 et suivants, L 2312-1, L 2331-3 et suivants.

Conformément à l'article 16 de la loi de finances pour 2020, prescrivant la suppression de la taxe d'habitation, les Collectivités n'ont plus la possibilité de moduler le taux de la TH cette année. Le taux applicable aux impositions de 2019 sera reconduit en 2020.

Vu l'Etat fiscal n° 1259 portant notification des bases des taxes directes locales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	22	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

- **DECIDE** de reconduire les taux votés en 2019, comme ci-dessous rappelés.

TAXES	TAUX VOTES	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 2020	PRODUIT FISCAL CORRESPONDANT
Taxe d'habitation	17,31 %		
Taxe Foncière (bâti)	26,21 %	3 023 000	792 328
Taxe Foncière (non bâti)	47,09 %	70 200	33 057
Cotisation Foncière des Entreprises	23,05 %	624 900	144 039
TOTAL DU PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES			969 424

- **PRECISE** que les produits des taxes directes locales sont inscrits à l'article 7311 du budget primitif 2020.

DELIBERATION n° 017240DE040620206 : OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2020 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention	3	MM. GRUEL, LATHERE-JOLY et JOLIVET.
Vote	Majorité	

- Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif pour l'exercice 2020 :

Investissement :

Dépenses : 2 718 277,42 €

Recettes : 2 541 184,44 €

Fonctionnement :

Dépenses : 4 075 365,27 €

Recettes : 4 075 365,27 €

Pour rappel, total budget 2020 :

Investissement

Dépenses : 3 457 062,01 € (dont 738 784,59 € de RAR)

Recettes : 3 457 062,01 € (dont 915 877,57 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 4 075 365,27 €

Recettes : 4 075 365,27 €

DELIBERATION n° 017240DE040620207 : OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU PONTIGNAC :

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Yves POUJADE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 du lotissement du Pontignac, dressé par Monsieur Patrick GIRAudeau, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	Mr P. GIRAudeau quitte la salle et ne participe pas au vote. (Patricia PINSUTI)
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du lotissement du Pontignac, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	13 182,82		0,70	0	13 183,52	0
Opérations de l'exercice	0	0	0	0	0	0
TOTAUX	13 182,82	0	0,70	0	13 183,52	0
Résultats de clôture	13 182,82		0,70			
Restes à réaliser	0	0				
TOTAUX CUMULES	13 182,82		0,70		13 183,52	
RESULTATS DEFINITIFS	13 182,82		0,70		13 183,52	

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**DELIBERATION n° 017240DE040620208 : OBJET : COMPTE DE GESTION
2019 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU PONTIGNAC :**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes sont exacts :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	22	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DELIBERATION n° 017240DE040620209: OBJET : AFFECTATION DU
RESULTAT BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU PONTIGNAC :**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,
- constatant que le compte administratif présente un déficit de fonctionnement cumulé de **0,70 euros**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	22	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

Un excédent de fonctionnement de :	0,70 €
Un excédent reporté de :	0,70 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	13 182,82 €
Un déficit d'investissement de :	13 182,82 €
Un déficit des restes à réaliser de :	13 182,82 €
Soit un besoin de financement de :	13 182,82 €
Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 comme suit :	
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 DEFICIT	0,70 €
Affectation obligatoire	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00 €
* résultat reporté en fonctionnement (ligne 002)	0,70 €
Résultat d'investissement reporté (001) DEFICIT :	13 182,82 €

DELIBERATION n° 017240DE0406202010 : OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 LOTISSEMENT DU PONTIGNAC :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	22	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif pour l'exercice 2020 :

Investissement :

Dépenses 13 182,82 €

Recettes : 13 182,82 €

Fonctionnement :

Dépenses : 13 184,52 €

Recettes : 13 184,52 €

DELIBERATION n° 017240DE0406202011 : OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU CLOS DE LA MAUVE :

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Yves POUJADE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 du lotissement du Clos de la Mauve, dressé par Monsieur Patrick GIRAUDEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	Mr GIRAUDEAU quitte la salle et ne participe pas au vote (Patricia PINSUTI)
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du lotissement du Clos de la Mauve, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	73 837,39	0	0	116 212,75	73 837,39	116 212,75
Opérations de l'exercice	0	0	0	0	0	0
TOTAUX	73 837,39	0	0	116 212,75	73 837,39	116 212,75
Résultats de clôture	73 837,39					
Restes à réaliser	0	0	0		73 837,39	116 212,75
TOTAUX CUMULES	73 837,39	0	0	116 212,75	73 837,39	116 212,75
RESULTATS DEFINITIFS	73 837,39			116 212,75		42 375,36

- 2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**DELIBERATION n° 017240DE0406202012 : OBJET : COMPTE DE GESTION
2019 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU CLOS DE LA MAUVE :**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes sont exacts :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	22	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DELIBERATION n° 017240DE0406202013b : OBJET : AFFECTATION DU
RESULTAT BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU CLOS DE LA MAUVE**

;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019.

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,
- constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement cumulé de **116 212,75 euros**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	22	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

Un déficit de fonctionnement de :	0,00 €
Un excédent reporté de :	116 212,75 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	116 212,75 €
Un déficit d'investissement de :	73 837,39 €
Un déficit des restes à réaliser de :	
Soit un besoin de financement de :	73 837,39 €
Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 comme suit :	
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 EXCEDENT	116 212,75 €
Affectation obligatoire	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) €	0,00
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau débiteur) (ligne 002)	116 212,75 €
Résultat d'investissement reporté (001) DEFICIT : €	73 837,39

DELIBERATION n° 017240DE0406202014 ; OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU CLOS DE LA MAUVE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	22	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif pour l'exercice 2020 :

Investissement :

Dépenses : 73 837,39 €

Recettes : 73 837,39 €

Fonctionnement :

Dépenses : 192 935,54 €

Recettes : 192 935,54 €

DELIBERATION n° 017240DE0406202015 : OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT TIVOLI :

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Yves POUJADE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 du lotissement Tivoli, dressé par Monsieur Patrick GIRAUDEAU. Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	P. GIRAUDEAU quitte la salle et ne participe pas au vote. (Patricia PINSUTI)
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du lotissement Tivoli, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	341 351,66	0	0,04	0	341 351,70	0
Opérations de l'exercice	62 001,85	141 666,67	203 668,52	203 668,56	265 670,37	345 335,23
TOTAUX	403 353,66	141 666,67	203 668,56	203 668,56	607 022,07	345 335,23
Résultats de clôture	261 686,84		0	0	261 686,84	
Restes à réaliser	0	0	0	0	0	0
TOTAUX CUMULES	261 686,84	0		0	261 686,84	
RESULTATS DEFINITIFS	261 686,84				261 686,84	

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser :

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**DELIBERATION n° 017240DE0406202016 : OBJET : COMPTE DE GESTION
2019 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT TIVOLI :**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes sont exacts :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	22	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DELIBERATION n° 017240DE0406202017 : OBJET : AFFECTATION DU
RESULTAT BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT TIVOLI :**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 du Lotissement Tivoli,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,
- constatant que le compte administratif présente un déficit de fonctionnement cumulé de **0 euros**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	22	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

Un excédent de fonctionnement de :	0,04 €
Un déficit de fonctionnement reporté de :	0,04 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0,00 €
Un déficit d'investissement de :	261 686,84 €
Un déficit des restes à réaliser de :	€
Soit un besoin de financement de :	261 686,84 €
Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 comme suit :	
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 DEFICIT	0,00 €
Affectation obligatoire	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00 €
* résultat reporté en fonctionnement (ligne 002)	0,00 €
Résultat d'investissement reporté (001) DEFICIT :	261 686,84 €

DELIBERATION n° 017240DE0406202018: OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT TIVOLI :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	22	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif pour l'exercice 2020 :

Investissement :

Dépenses : 264 686,84 €

Recettes : 264 686,64 €

Fonctionnement :

Dépenses : 267 686,84 €

Recettes : 267 686,84 €

DELIBERATION n° 017240DE0406202019 : OBJET : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS :

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'affecter les subventions aux associations selon les modalités énumérées ci-après :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFCIAIRE	MONTANT	POUR	ABSTENTION	PRECISION	DECISION
A.D.M.R.	2 842	21		Monsieur POUJADE sort et ne prend part ni au débat, ni au vote.	Majorité
AMICALE CHARDAISE	349	19		Madame FABIEN-BOURDELAUD (Jean-Pierre BOURDELAUD et Sandrine PLAN) sort et ne prend part ni au débat ni au vote.	Majorité
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	316	22			Unanimité
AMICALE MONTENDRAISE DE PETANQUE	240	22			Unanimité
APE LES BAMBINS DU RPI	100	22			Unanimité

ARTS MARTIAUX	1 100	21		Madame MARQUISEAU sort et ne prend part ni au débat, ni au vote.	Majorité
ASSOCIATION AIDE ET PARTAGE	5 000	15	1	MM. NICOLLE, FABIEN-BOURDELAUD (Jean-Pierre BOURDELAUD et Sandrine PLAN), Didier PIEFORT et Michel LATHIERE sortent et ne prennent part ni au débat, ni au vote. Madame DIEZ s'abstient pour le compte de Céline BRIAUD.	Majorité
ASSOCIATION ANCIENS SAPEURS POMPIERS	86	22			Majorité
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE (UNSS)	190	22			Unanimité
ASSOCIATION A'DONF	4 500	21		Madame MAIMBOURG sort et ne prend part ni au débat, ni au vote.	Majorité
ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE	400	22			Unanimité
ASSOCIATION DAKATCHIZ	143	22			Unanimité

ASSOCIATION MAMUSE ET MEDUQUE	69 564	22			Unanimité
ASSOCIATION MAMUSE ET MEDUQUE (RAM)	3 275	22			Unanimité
CERCLE GENEALOGIQUE	371	22			Unanimité
CHAMBRE DES METIERS	172	22			Unanimité
CHOEUR MONS ANDRONIS	211	22			Unanimité
CLAP MONTENDRE	24 870	21		Monsieur MOUMNI sort et ne prend part ni au débat, ni au vote.	Majorité
CLUB DE YOGA ENERGIE II	40	22			Unanimité
COMITE JUMELAGE CANTONAL ONDA	534	22			Unanimité
CONSEIL LOCAL DES PARENTS D'ELEVES	364	21		Madame MAIMBOURG sort et ne prend part ni au débat, ni au vote.	Majorité

DROSERS DE MONTENDRE	500	22			Unanimité
ENTENTE CYCLISTE DES 3 MONTs	230	22			Unanimité
FEDERAT ANCIENS D'ALGERIE (FNACA)	94	22			Unanimité
FOOTBALL CLUB MONTENDRAIS	3 167	22			Unanimité
FORME ET DETENTE	105	22			Unanimité
FOYER RURAL DE VALLET	600	20		Messieurs Ludovic POUJADE et CLOCHARD sortent et ne prennent part ni au débat, ni au vote.	Majorité
GAULE DES JOYEUX MONTENDRAIS	371	22			Unanimité
GOLF CLUB DE MONTENDRE	2 735	22			Unanimité
GRUPEMENT DEVELOPEMENT CANTONAL	213	22			Unanimité

LA MACHINE A BULLES	1 425	22			Unanimité
LECTURE@MEDIA	475	22			Unanimité
LIGUE CONTRE LE CANCER	130	22			Unanimité
LYRE MONTENDRAISE	900	22			Unanimité
LA MAISON POP CENTRE SOCIO CULTUREL	59 626	21		Monsieur PIEFORT sort et ne prend part ni au débat, ni au vote.	Majorité
MAMIE PAPI CLUB	412	22			Unanimité
ASSOC ORPHELINAT ET CEUVRES MEDAILLES MILITAIRES	64	22			Unanimité
MONTENDRE TRIATHLON	528	22			Unanimité
MOTO-CLUB MONTENDRAIS	707	22			Unanimité

RANDONNEURS DE LA LIVENNE	190	22			Unanimité
ROLLER SPORT MONTENDRAIS	310	22			Unanimité
STE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF BELLE FACTORY	4 513	22			Unanimité
TENNIS CLUB	216	22			Unanimité
VIE LIBRE	200	22			Unanimité
TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS ALLOUEES	192 378 €				Unanimité

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2020.

DELIBERATION n° 017240DE0406202020 :

OBJET : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS :

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'affecter les subventions exceptionnelles aux associations selon les modalités énumérées ci-après :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	MONTANT	POUR	ABSTENTION	PRECISION	DECISION
AERO CLUB MONTENDRE MARCILLAC (particip brevet d'initiation à l'aéronautique)	200	22			Unanimité
ASSOC SPORTIVE ECOLE PUBLIQUE MIXTE (Projet éducatif)	4 800	22			Unanimité
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE (Projets éducatifs + spectacles)	1 507	20		Madame DIEZ (Céline BRIAUD) ne prend part ni au débat, ni au vote.	Majorité
FOOTBALL CLUB MONTENDRAIS (participation salaire)	2 140	22			Unanimité
GOLF CLUB (Initiation collège)	4 000	22			Unanimité

LA MAISON POP (accueil centre de loisirs)	20 000	21		Monsieur PIEFORT ne prend part ni au débat, ni au vote.	Majorité
TENNIS CLUB (Ecole)	1 000	22			Unanimité
TEAM SENSAS	190	22			Unanimité
ENTENTE CYCLISTE DES 3 MONTS (Ecole)	200	22			Unanimité
TOTAL SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	34 037 €				

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2020.

DELIBERATION n° 017240DE0406202021 :

OBJET : INDEMNITE ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur l'attribution au Comptable du Trésor Public de l'indemnité de conseil. Cette délibération doit être prise à chaque renouvellement de conseil et à chaque changement de comptable.

Cette indemnité a toujours été allouée par la Commune de Montendre au taux plein de 100 %.

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	22	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

- Confirme l'attribution de l'indemnité de conseil à 100 % à Madame DUCHEIN Laurence, comptable du trésor de Montlieu La Garde.

DECIDE :

- De lui accorder l'indemnité de conseil au taux maximum en vigueur (100%) par an, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 susvisé, à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, y compris les dépenses des services non personnalisés, des centres communaux d'action sociale, à l'exception des opérations d'ordre, afférente aux trois dernières années.
- D'imputer la dépense correspondante à l'article 6225 du budget.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

DELIBERATION n° 017240DE0406202022 :

**ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT
D'ENERGIES, DE TRAVAUX/FOURNITURE/SERVICES EN MATIERE
D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE :**

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

Considérant que la Commune de Montendre a des besoins en matière d'achat d'énergies, de travaux, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant les échéances de suppression de tarifs réglementés de vente (TRV) prévues par les articles 63 et 64 de la loi Energie et climat du 8 novembre 2019,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que les Syndicats d'Energies de la région Nouvelle-Aquitaine dont le SDEER (Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime) s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la Commune de Montendre au regard de ses besoins propres,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	22	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- l'adhésion de la Commune de Montendre au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- d'autoriser **Monsieur le Maire** à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser **Monsieur le Maire** à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la Commune de Montendre,
- d'autoriser le coordonnateur et le SDEER, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- D'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive.
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune de Montendre est partie prenante
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Commune de Montendre est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

DELIBERATION n° 017240DE0406202023 :

AVENANT AU BAIL GENDARMERIE PROJET D'EXTENSION :

La Commune est propriétaire des locaux de la Gendarmerie de Montendre qui font l'objet d'un bail avec l'Etat depuis le 4 octobre 2011.

Ce bail a fait l'objet de plusieurs actualisations. La prochaine portera le loyer annuel versé par l'Etat à la Commune à 89 350 €.

Dans le cadre de la réorganisation de la Gendarmerie sur le secteur en brigade territoriale autonome, l'ensemble des effectifs qui composaient la Communauté de Brigades Montendre – Montlieu-La-Garde a été regroupé sur Montendre, ce qui nécessite une extension et une mise aux normes des locaux de service et techniques (caserne, garage, etc.) et la création de 6 logements (3 T3 et 3 T4).

Afin de pouvoir compléter définitivement le dossier pour qu'il puisse être transmis pour validation à la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale et que la Commune de Montendre puisse solliciter les subventions auxquelles elle peut prétendre pour la réalisation de ce projet, il est nécessaire d'approuver le projet d'avenant au bail qui entrera en vigueur à compter de la mise à disposition de ces nouveaux locaux aux services de la Gendarmerie.

Ce projet d'avenant ne concerne que la partie neuve de l'ensemble immobilier. Le loyer de la partie existante fera quant à lui l'objet d'une actualisation au 1^{er} octobre 2020 au vu d'une évaluation de France Domaine.

Le loyer de l'extension de la Gendarmerie sera calculé sur la base de 6 % du montant des travaux TTC dans la limite d'un montant plafond de 1 209 000 €, soit un loyer annuel complémentaire prévisionnel de 72 540 € (montant qui sera actualisé sur la base du montant de référence en vigueur à la date de prise de possession des locaux par la Gendarmerie).

Il restera par la suite invariable pendant une durée de 9 ans, période à l'issue de laquelle il fera l'objet d'une réévaluation par le France Domaine selon les mêmes modalités que les locaux existants.

Sous réserve d'une actualisation du loyer des locaux existants et du montant plafond en vigueur à la date de mise à disposition des nouveaux locaux, le loyer annuel versé par l'Etat à la Commune serait donc de 161 890 €.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	22	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide d'adopter le projet d'avenant au bail de la Gendarmerie de Montendre selon les modalités suivantes :

A l'issue des travaux, un avenant au bail sera établi. Le loyer comprendra deux parties :

- La première relative à la construction de 6 logements et à l'extension des locaux de service et techniques, sera calculée conformément aux dispositions de la circulaire modifiée du Premier Ministre en date du 28 janvier 1993 (J.O. du 31 janvier 1993), selon le taux de 6 % :
 - Soit du montant des coûts-plafonds en vigueur à l'époque où l'immeuble sera mis à disposition de la Gendarmerie [à titre indicatif, ce montant s'établit actuellement à 1 225 200 €, soit 6 unités-logements (UL) à 204 200 € l'une] ;
 - Soit des dépenses réelles TTC si elles sont inférieures au montant des coûts-plafonds ci-dessus.

Cette partie de loyer sera stipulée invariable pendant neuf ans.

- La seconde, concernant la partie ancienne et restructurée, sera estimée par les services de France Domaine selon la valeur locative réelle et révisable triennalement.
- La valeur du terrain, estimée par le service local de France Domaine, entrera dans l'économie du projet dans la limite de son prix d'acquisition si, toutefois, le délai entre la date d'acquisition du foncier et la date d'ouverture du chantier ne dépasse pas 5 ans.
- Autorise Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION n° 017240DE0406202024 :

AVENANT AU BAIL GENDARMERIE : ACTUALISATION DU LOYER DE LA PARTIE EXISTANTE :

La Commune est propriétaire des locaux de la Gendarmerie de Montendre qui font l'objet d'un bail avec l'Etat depuis le 4 octobre 2011.

Le loyer actuel des locaux existant est de 84 976,74 € et doit être actualisé au 1^{er} octobre 2020 sur la base de l'évaluation du service France Domaine. Le nouveau montant s'élèvera à 89 350 € par an.

Afin de permettre la prise en compte de ce montant de loyer réévalué à compter du 1^{er} octobre 2020, il est nécessaire que le Conseil Municipal adopte cet avenant.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	22	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide d'adopter l'avenant au bail des locaux actuels de la Gendarmerie de Montendre prévoyant de porter le loyer à 89 350 € à compter du 1^{er} octobre 2020 :
- Autorise Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION n° 017240DE0406202025 : CREATION DE POSTES POUR UN BESOIN OCCASIONNEL :

Au vu des conséquences potentielles de la pandémie de COVID 19 sur l'activité des services, notamment les obligations en matière d'entretien et de désinfection des locaux et espaces publics, il est nécessaire de procéder, dans le cadre de l'article 3 alinéa 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, à l'ouverture de 4 postes adjoint technique territorial pour la période du 8 juin au 7 décembre 2020.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	22	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Autorise le recrutement, à compter du 8 juin 2020 et jusqu'au 7 décembre 2020 :
 - De deux adjoints techniques territoriaux contractuel à temps non complet pour un temps de travail de 20/35^e.
 - De deux adjoints techniques territoriaux contractuel à temps non complet pour un temps de travail de 26/35^e
- Ces agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut 353 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle C1 applicable aux adjoints administratifs territoriaux ;
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

DELIBERATION n° 017240DE0406202026 : RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE POUR LA CONCIERGERIE DU CENTRE D'ISOLEMENT COVID 19 :

En cas de besoin du service public, il est parfois nécessaire d'avoir recours ponctuellement à une personne supplémentaire, lors d'un surcroît de travail.

En l'occurrence, le fonctionnement du centre d'isolement des patients COVID 19 ou cas contact installé au village vacances de Montendre relève précisément de cette situation avec un besoin de suivi ponctuel qui ne saurait être assimilé avec un emploi permanent pour le compte de la Commune.

Il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, qu'il est difficile de quantifier à l'avance et qui sera rémunéré après service fait sur la base d'un forfait horaire qu'il est proposé de fixer à 12,5 € brut.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	22	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- De créer un emploi de vacataire en charge de la conciergerie du centre d'isolement COVID du village vacances et de charger Monsieur le Maire de procéder au recrutement ;

- De spécifier que la personne recrutée ne travaillera qu'en cas de besoin et sur demande expresse du Maire ;
- De préciser que la rémunération à la vacation qui interviendra, après service fait, s'élèvera à 12,5 euros bruts par heure ;
- Autorise le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE0406202027 : CREATION DE POSTES POUR AVANCEMENTS DE GRADE :

Plusieurs avancements de grade ont été validés par la commission administrative paritaire pour des agents de la Commune.

Afin de leur permettre d'en bénéficier, il est nécessaire de prévoir au tableau des emplois l'ouverture la conversion de ces postes aux grades correspondants.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	22	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide de transformer, à compter du 16 juin 2020 :
 - 4 postes d'adjoint technique territorial principal 2^e classe à temps complet en 4 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet ;
 - 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet en poste d'adjoint technique territorial principal 2^e classe à temps complet.
- Précise que les postes correspondant aux anciens grades détenus par les agents concernés seront retirés du tableau des emplois à compter de leur nomination dans leur nouveau grade.

DELIBERATION n° 017240DE0406202028 : MODIFICATION D'UN POSTE EN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION :

Plusieurs postes sont ouverts en contrat unique d'insertion au tableau des emplois mais, à l'exception de deux d'entre eux déjà pourvus qui sont ouverts pour des postes à 26/35^e, les autres le sont tous à 24/35^e.

Considérant les besoins engendrés par la gestion des locaux et espaces publics et, plus particulièrement des établissements accueillant des enfants (écoles, accueils périscolaires et de loisirs), il est nécessaire de modifier l'un des postes ouverts à 24/35^e et de le convertir en poste à 26/35^e à compter du 1^{er} juin 2020.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	22	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide de convertir, à compter du 1^{er} juin 2020, l'un des postes ouverts en contrat unique d'insertion pour un temps de travail de 24/35^e en poste à 26/35^e ;
- Autorise le Maire à entreprendre toute démarche à cet effet;
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

DELIBERATION n° 017240DE0406202029 :

MODIFICATION D'INDICE DE REMUNERATION D'UN POSTE EN CDI :

Le poste de chargée de mission responsable de la vie associative, du projet éducatif local et des projets de développement est occupé par agent non titulaire du droit public en contrat à durée indéterminée.

Cet agent est rémunéré sur la base du 6^e échelon de l'échelle de rémunération du grade d'attaché territorial.

Il lui a été proposé, dans le cadre du « rendez-vous » salarial prévu par la réglementation en vigueur, d'obtenir, à compter du 16 juin 2020, une rémunération correspondant au 7^e échelon de cette échelle de rémunération.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	22	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide qu'à compter du 16 juin 2020, la rémunération du poste de chargée de mission responsable de la vie associative, du projet éducatif local et des projets de développement sera calculée sur la base du 7^e échelon de l'échelle de rémunération applicable aux attachés territoriaux ;
- Précise qu'en cas de changement de l'indice brut ou majoré afférent à cet échelon, celui-ci s'appliquera au calcul de la rémunération de l'agent à compter de son entrée en vigueur pour les agents titulaires.
- Autorise le Maire ou le Troisième Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE0406202030 : CREATION D'UNE PRIME D'ENGAGEMENT PENDANT LA PERIODE DE CONFINEMENT :

Afin de prendre en compte l'engagement particulier des agents de la Commune présent sur le terrain pendant la période de confinement, il est proposé au Conseil Municipal de leur allouer une prime exceptionnelle dans le cadre ouvert par le décret n°2020-570 du 14 mai 2020.

Cette prime sera calculée, pour les agents concernés, sur la base d'un montant de 35 € bruts par jour de travail effectué en présentiel dans la limite d'un montant plafonné à 1 000 € bruts.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	22	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,

Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services.

Considérant que la présente délibération a pour objet mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein de la Commune de Montendre

Décide :

Article 1 :

D'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime sera attribuée aux agents ayant travaillé en présentiel, pendant la période de confinement, soit du 24 mars au 10 mai 2020 inclus sur la base d'un montant de 35 € par jour de présence.

Cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum de 1 000 euros.

Elle sera versée en une fois, sur la paie du mois de juin 2020.

Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Article 2 :

D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

Article 3 :

De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

DELIBERATION n° 017240DE0406202031 :

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application du Code des Marchés Publics, dans les communes de moins de 3500 habitants, les commissions d'appel d'offres sont composées de 4 membres : le Maire ou son représentant, en tant que Président, et 3 conseillers municipaux élus au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste.

Le Maire explique que, par conséquent, en cas de pluralité de listes, le nombre de voix nécessaire pour obtenir 1 siège à la commission d'appel d'offres sera de 7,66 (23 conseillers/3 postes).

Le Maire précise qu'il est également nécessaire d'élire des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Le Maire propose la candidature aux postes de titulaires d'une liste composée de MM. Yves POUJADE, Michel LATHIERE et Gilles JOLIVET et aux postes de suppléants de MM. Christophe BOULLE, Aurélien MORANDIERE et François-Xavier CAILLET.

Le Maire propose que deux assesseurs, MM. Fanny MARQUISEAU et Marie-Françoise GRUEL, l'assistent dans les opérations de dépouillement. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre candidature n'ayant été présentée, le Maire fait procéder au vote au scrutin secret des membres de la Commission d'Appel d'Offres et procède au dépouillement dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	22
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22

LISTE(S)		Nombre de suffrages exprimés	
Titulaires	Suppléants	En chiffres	En toutes lettres
Yves POUJADE	Christophe BOULLE	22	Vingt-deux
Michel LATHIERE	Aurélien MORANDIERE		
Gilles JOLIVET	François-Xavier CAILLET		

Le Maire proclame que MM. Yves POUJADE, Michel LATHIERE et Gilles JOLIVET sont élus membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres et MM. Christophe BOULLE, Aurélien MORANDIERE et François-Xavier CAILLET membres suppléants.

DELIBERATION n° 017240DE0406202032 :

FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des articles L 123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles, le nombre de membres du Centre Communal d'Action Sociale avait été fixé à 8 lors du mandat précédent.

Le Maire propose que le nombre d'administrateurs soit de nouveau fixé à 8 (4 membres élus et 4 membres nommés) pour le mandat à venir, ce nombre y permettant une représentation de l'ensemble des composantes du Conseil Municipal.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	22	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide de fixer à 8 (4 membres élus et 4 membres nommés) le nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale ;
- Autorise le Maire à entreprendre toute démarche nécessaire à sa mise en place.

DELIBERATION n° 017240DE0406202033 :

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTENDRE :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application du Code de l'Action Sociale et des Familles, l'élection des administrateurs élus du Conseil d'Administration du CCAS se fait au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste.

Le Maire explique que, par conséquent, le CCAS comptant 4 membres élus par le Conseil Municipal, en cas de pluralité de listes, le nombre de voix nécessaire pour obtenir 1 siège au CCAS sera de 5,75 (23 conseillers/4 postes).

Le Maire propose la candidature aux postes de titulaires d'une liste composée de MM. Céline BRIAUD, Yves POUJADE, Sandra NICOLLE et Marie-Françoise GRUEL.

Le Maire propose que deux assesseurs, MM. Fanny MARQUISEAU, l'assistent dans les opérations de dépouillement. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre candidature n'ayant été présentée, le Maire fait procéder au vote au scrutin secret des membres du Conseil d'Administration du CCAS de Montendre et procède au dépouillement dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	22
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22

LISTE(S)	Nombre de suffrages exprimés	
	En chiffres	En toutes lettres
Titulaires		
Céline BRIAUD	22	Vingt-deux
Yves POUJADE		
Sandra NICOLLE		
Marie-Françoise GRUEL		

Le Maire proclame que MM. Céline BRIAUD, Yves POUJADE, SANDRA NICOLLE Et Marie-Françoise GRUEL sont élus membres titulaires du Conseil d'Administration du CCAS de Montendre.

DELIBERATION n° 017240DE0406202034 :

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de moins de 3500 habitants, il est nécessaire de créer une commission chargée de l'examen des candidatures et offres de délégation de service public.

Il explique que cette commission, comme la commission d'appel d'offres est composée de 4 membres : le Maire ou son représentant, en tant que Président, membre de droit, et 3 conseillers municipaux élus au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste.

Le Maire explique que, par conséquent, en cas de pluralité de listes, le nombre de voix nécessaire pour obtenir 1 siège à la commission de délégation de service public sera de 7,66 (23 conseillers/ 3 postes).

Le Maire précise qu'il est également nécessaire d'élire des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Le Maire propose la candidature aux postes de titulaires d'une liste composée de MM. Yves POUJADE, Elisabeth DIEZ, Roseline LATHIERE-JOLY et aux postes de suppléants de MM. Michel LATHIERE, Didier PIEFORT et François-Xavier CAILLET.

Le Maire propose que deux assesseurs, MM. Fanny MARQUISEAU et Marie-Françoise GRUEL, l'assistent dans les opérations de dépouillement. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre candidature n'ayant été présentée, le Maire fait procéder au vote au scrutin secret des membres de la Commission de délégation de service public et procède au dépouillement dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	22
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22

LISTE(S)		Nombre de suffrages exprimés	
Titulaires	Suppléants	En chiffres	En toutes lettres
Yves POUJADE	Michel LATHIERE	22	Vingt-deux
Elisabeth DIEZ	Didier PIEFORT		
Roseline LATHIERE-JOLY	François-Xavier CAILLET		

Le Maire proclame que MM. Yves POUJADE, Elisabeth DIEZ, Roseline LATHIERE-JOLY sont élus membres titulaires de la Commission de délégation de service public et MM. Michel LATHIERE, Didier PIEFORT et François-Xavier CAILLET membres suppléants.

DELIBERATION n° 017240DE0406202035 :

CREATION DE DEUX POSTES DE CONSEILLER DELEGUE :

Le Maire expose au Conseil Municipal que, dans un souci de bonne gestion et d'efficacité de l'administration communale et considérant que l'ensemble des Adjointes bénéficie d'ores et déjà de délégations, il est nécessaire de créer deux postes de conseiller délégué, ainsi que l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales en offre la possibilité.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	22	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide de créer deux postes de conseiller municipal délégué.

DELIBERATION n° 017240DE0406202036 :

ELECTION AUX POSTES DE CONSEILLER DELEGUE :

Le Maire expose au Conseil Municipal que maintenant que les postes de conseiller délégué sont créés, il convient de procéder aux élections afférentes à ces postes.

Le Maire propose la candidature de Madame Stéphanie MAIMBOURG sur le poste de premier conseiller délégué.

Le Maire demande si un autre conseiller souhaite se porter candidat.

Aucune autre candidature n'est présentée.

Le Maire propose que MM. Fanny MARQUISEAU et Marie-Françoise GRUEL soient nommés assesseurs pour procéder au dépouillement à ses côtés. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Maire fait procéder au vote au scrutin secret pour le premier poste de conseiller délégué puis procède au dépouillement dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	22
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
MAIMBOURG Stéphanie	19	Dix-neuf
GRUEL Marie-Françoise	3	Trois

Le Maire proclame Madame Stéphanie MAIMBOURG élue au poste de conseiller délégué.

Le Maire propose la candidature de Monsieur Didier PIEFORT sur le poste de second conseiller délégué.

Le Maire fait procéder au vote au scrutin secret pour le second poste de conseiller délégué puis procède au dépouillement dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	22
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
PIEFORT Didier	19	Dix-neuf
GRUEL Marie-Françoise	3	Trois

Le Maire proclame Monsieur Didier PIEFORT élu au poste de conseiller délégué.

DELIBERATION n° 017240DE0406202037 :

ELECTION DES DELEGUES AU SIVOS DU RPI DE CHARDES – VALLET – COUX - SOUSMOULINS :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'élection de 3 délégués titulaires au SIVOS du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Charde – Vallet – Coux – Sousmoulins dont relèvent les écoles des communes associées de Charde et Vallet.

Le Maire propose les candidatures, en tant que délégués titulaires, de MM. Isabel FABIEN-BOURDELAUD, Ludovic POUJADE et Elisabeth DIEZ.

Le Maire demande si un autre conseiller souhaite se porter candidat à l'un de ces postes. Aucune autre candidature n'est présentée.

Le Maire fait procéder au vote pour le premier poste de délégué titulaire dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	22
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

Nom et prénom du candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
FABIEN-BOURDELAUD Isabel	22	Vingt-deux

Le Maire proclame Isabel FABIEN-BOURDELAUD élue au poste de délégué titulaire.

Le Maire fait procéder au vote pour le deuxième poste de délégué titulaire dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	22
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
POUJADE Ludovic	22	Vingt-deux

Le Maire proclame Monsieur Ludovic POUJADE élu au poste de délégué titulaire.

Le Maire fait procéder au vote pour le troisième poste de délégué titulaire dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	22
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
DIEZ Elisabeth	22	Vingt-deux

Le Maire proclame Elisabeth DIEZ élue au poste de délégué titulaire.

DELIBERATION n° 017240DE0406202038 :

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INFORMATIQUE DE CHARENTE MARITIME :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'élection d'un délégué au Syndicat Informatique de Charente Maritime.

Le Maire propose la candidature de Monsieur Christophe BOULLE en tant que délégué.

Le Maire demande si un autre conseiller souhaite se porter candidat à ce poste. Aucune autre candidature n'est présentée.

Le Maire fait procéder au vote pour le poste de délégué titulaire dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	22
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
BOULLE Christophe	22	Vingt-deux

Le Maire proclame Christophe élu au poste de délégué titulaire.

DELIBERATION n° 017240DE0406202039 :

ELECTION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'élection de deux délégués titulaires au Conseil d'Administration du Collège Samuel Dumenieu.

Le Maire propose la candidature de MM. Sandra NICOLLE et Patricia PINSUTI en tant que délégués titulaires.

Le Maire demande si un autre conseiller souhaite se porter candidat à l'un de ces postes. Aucune autre candidature n'est présentée.

Le Maire fait procéder au vote pour le premier poste de délégué titulaire dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	22
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
NICOLLE Sandra	22	Vingt-deux

Le Maire proclame Sandra NICOLLE élue au poste de délégué titulaire.

Le Maire fait procéder au vote pour le deuxième poste de délégué titulaire dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	22
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
PINSUTI Patricia	22	Vingt-deux

Le Maire proclame Patricia PINSUTI élue au poste de délégué titulaire.

DELIBERATION n° 017240DE0406202040 :

ELECTION D'UN DELEGUE AU GROUPEMENT CANTONAL DE LUTTE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'élection d'un délégué titulaire au Groupement cantonal de lutte contre les organismes nuisibles.

Le Maire propose la candidature de Monsieur Didier PIEFORT en tant que délégué titulaire.

Le Maire demande si un autre conseiller souhaite se porter candidat à ce poste. Aucune autre candidature n'est présentée.

Le Maire fait procéder au vote pour le poste de délégué titulaire dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	22
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
PIEFORT Didier	19	Dix-neuf
JOLIVET Gilles	3	Trois

Le Maire proclame Monsieur Didier PIEFORT élu au poste de délégué titulaire.

DELIBERATION n° 017240DE0406202041 :

ELECTION D'UN DELEGUE AU CENTRE D'INFORMATION DU CENTRE NUCLEAIRE DU BLAYAIS :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'élection d'un délégué titulaire auprès du centre d'information du centre nucléaire du Blayais.

Le Maire propose la candidature de Madame Stéphanie MAIMBOURG en tant que délégué.

Le Maire demande si un autre conseiller souhaite se porter candidat à ce poste. Aucune autre candidature n'est présentée.

Le Maire fait procéder au vote pour le poste de délégué dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	22
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
MAIMBOURG Stéphanie	22	Vingt-deux

Le Maire proclame Stéphanie MAIMBOURG élue au poste de délégué.

DELIBERATION n° 017240DE0406202042 :

ELECTION D'UN DELEGUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION MAMUSE ET MEDUQUE :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'élection d'un délégué titulaire au Conseil d'Administration de l'association Mamuse et Méduque.

Le Maire propose la candidature de Madame Stéphanie MAIMBOURG en tant que délégué.

Le Maire demande si un autre conseiller souhaite se porter candidat à ce poste. Aucune autre candidature n'est présentée.

Le Maire fait procéder au vote pour le poste de délégué dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	22
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
MAIMBOURG Stéphanie	22	Vingt-deux

Le Maire proclame Stéphanie MAIMBOURG élue au poste de délégué.

DELIBERATION n° 017240DE0406202043 :

ELECTION DES DELEGUES AU COMITE DE JUMELAGE DE ONDA :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'élection de 3 délégués titulaires au Comité de jumelage de ONDA.

Le Maire propose les candidatures, en tant que délégués titulaires, de Mmes Monique SERIAT, Carmen PERDRIEU et Céline BRIAUD.

Le Maire demande si un autre conseiller souhaite se porter candidat à l'un de ces postes. Aucune autre candidature n'est présentée.

Le Maire fait procéder au vote pour le premier poste de délégué titulaire dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	22
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
SERIAT Monique	22	Vingt-deux

Le Maire proclame Monique SERIAT élue au poste de délégué titulaire.

Le Maire fait procéder au vote pour le deuxième poste de délégué titulaire dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	22
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
PERDRIEAU Carmen	22	Vingt-deux

Le Maire proclame Carmen PERDIEAU élue au poste de délégué titulaire.

Le Maire fait procéder au vote pour le troisième poste de délégué titulaire dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	22
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
BRIAUD Céline	22	Vingt-deux

Le Maire proclame Céline BRIAUD élue au poste de délégué titulaire.

DELIBERATION n° 017240DE0406202044 :

ELECTION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un correspondant défense parmi les membres du Conseil Municipal.

Les missions du correspondant défense sont notamment de fournir des informations aux administrés dans les domaines suivants :

- Le parcours de citoyenneté qui comprend l'enseignement de défense à l'école, le recensement et la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD)
- Le deuxième domaine concerne les activités de défense avec le volontariat, les préparations militaires et la réserve militaire
- Le devoir de mémoire et la reconnaissance

Il doit par ailleurs être un interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la Région.

Le Maire propose la candidature de Monsieur Didier PIEFORT en tant que correspondant défense.

Le Maire demande si un autre conseiller souhaite se porter candidat à ce poste. Aucune autre candidature n'est présentée.

Le Maire fait procéder au vote pour le poste de correspondant défense dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	22
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
PIEFORT Didier	22	Vingt-deux

Le Maire proclame Didier PIEFORT élu au poste de correspondant défense.

DELIBERATION n° 017240DE0406202045 :

**DESIGNATION D'UN ELECTEUR AU COLLEGE ELECTORAL CANTONAL
POUR L'ELECTION DES DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT
DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION ET D'EQUIPEMENT RURAL :**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'élection d'un électeur au Collège électoral du canton pour la désignation d'un délégué auprès du syndicat départemental d'équipement et d'électrification rural.

Le Maire propose la candidature, en tant qu'électeur de la Commune de Montendre, de Monsieur Michel LATHIERE.

Le Maire demande si un autre conseiller souhaite se porter candidat de poste. Aucune autre candidature n'est présentée.

Le Maire fait procéder au vote pour le poste d'électeur au collège électoral cantonal pour l'élection d'un délégué au SDEER dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	22
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
LATHIERE Michel	22	Vingt-deux

Le Maire proclame Michel LATHIERE élu au poste d'électeur de la Commune de Montendre au sein du collège électoral cantonal en charge de la désignation des délégués cantonaux auprès du SDEER.

DELIBERATION n° 017240DE0406202046 :

**DESIGNATION D'UN ELECTEUR AU COLLEGE ELECTORAL CANTONAL
POUR L'ELECTION DES DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT
DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE :**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'élection d'un électeur au Collège électoral du canton pour la désignation d'un délégué auprès du syndicat départemental de la voirie.

Le Maire propose la candidature, en tant qu'électeur de la Commune de Montendre, de Madame Elisabeth DIEZ.

Le Maire demande si un autre conseiller souhaite se porter candidat à ce poste. Aucune autre candidature n'est présentée.

Le Maire fait procéder au vote pour le poste d'électeur au collège électoral cantonal pour l'élection d'un délégué au syndicat de la voirie dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	22
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
DIEZ Elisabeth	22	Vingt-deux

Le Maire proclame Elisabeth DIEZ élue au poste d'électeur de la Commune de Montendre au sein du collège électoral cantonal en charge de la désignation des délégués cantonaux auprès du Syndicat Départemental de la Voirie.

DELIBERATION n° 017240DE0406202047 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE CHARDES :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'élection de 3 membres de la Commission consultative de CHARDES.

Le Maire propose les candidatures, en tant que membres de cette commission, de MM. Maryline FORREST, Olivier CARRE et Yannick DUMOULIN.

Le Maire demande si un autre conseiller souhaite se porter candidat à l'un de ces postes.
Aucune autre candidature n'est présentée.

Le Maire fait procéder au vote au scrutin secret pour le premier poste de membre de la Commission consultative dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	22
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

Nom et prénom du candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
FORREST Maryline	22	Vingt-deux

Le Maire proclame Maryline FORREST élu à la Commission consultative de Charde.

Le Maire fait procéder au vote au scrutin secret pour le deuxième poste de la Commission consultative dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	22
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

Nom et prénom du candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
CARRE Olivier	22	Vingt-deux

Le Maire proclame Olivier CARRE élu à la Commission consultative de Charde.

Le Maire fait procéder au vote au scrutin secret pour le troisième poste de la Commission consultative dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	22
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
DUMOULIN Yannick	22	Vingt-deux

Le Maire proclame Yannick DUMOULIN élu à la Commission consultative de Chardes.

DELIBERATION n° 017240DE0406202048 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE VALLET :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'élection de 3 membres de la Commission consultative de VALLET.

Le Maire propose les candidatures, en tant que membres de cette commission, de MM. Pascal LEBACCON, Valmont FORESTIER, Cyril RICHARD.

Le Maire demande si un autre conseiller souhaite se porter candidat à l'un de ces postes.
Aucune autre candidature n'est présentée.

Le Maire fait procéder au vote au scrutin secret pour le premier poste de membre de la Commission consultative dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	22
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

Nom et prénom du candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
LEBACCON Pascale	22	Vingt-deux

Le Maire proclame Pascal LEBACCON élu à la Commission consultative de Vallet.

Le Maire fait procéder au vote au scrutin secret pour le deuxième poste de la Commission consultative dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	22

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 22
 Majorité absolue : 12

Nom et prénom du candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
FORESTIER Valmont	22	Vingt-deux

Le Maire proclame Valmont FORESTIER élu à la Commission consultative de Vallet.

Le Maire fait procéder au vote au scrutin secret pour le troisième poste de la Commission consultative dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants : 22
 Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 22
 Majorité absolue : 12

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
RICHARD Cyril	22	Vingt-deux

Le Maire proclame Cyril RICHARD élu à la Commission consultative de Vallet.

DELIBERATION n° 017240DE0406202049 :

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la Commission Communale des Impôts Directs et qu'il convient qu'une liste de 32 contribuables imposés dans la Commune, parmi lesquels 4 doivent être domiciliés hors du territoire communal, soit proposée par le Conseil Municipal à la Direction des Services Fiscaux de la Charente Maritime.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	22	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide de proposer les contribuables suivants :

	NOM	PRENOM	PROFESSION	ADRESSE
1	MENARD	Louis	Retraité	26 rue de la Rogère
2	TOUMELIN	Michel	Retraité	63 route de Jussas
3	DOUSSAIN	Cathy	Commerçant/ domicilié à l'extérieur	8, rue du Jardin Public 17210 CHEVANCEAUX

4	MERILLAC	Gisèle	Retraitée	8 route de Jonzac
5	GOUDAL	Richard	Commerçant/ domicilié à l'extérieur	Georgetts 17130 Rouffignac
6	FEUTREL	Jean-Bernard	Retraité	route de Corignac
7	MERCIER	Jean-Michel	Retraité	72 bis route de Blaye
8	REGONDEAU	Françoise	Domiciliée à l'extérieur	La Grande Trappe 17130 SOUMERAS
9	Brégière	Patrick	Commerçant/ domicilié à l'extérieur	Vergne 17130 POMMIERS- MOULONS
10	FERREIRA	Maria De Gloria	Commerçante	17, rue de l'Hôtel de Ville 17130 MONTENDRE
11	PERRIER	Paul	Exploitant agricole/ Propriétaire forestier	Les Barbiers 17130 CHARDES
12	FRADON	Guy	Exploitant agricole/ Propriétaire forestier	21 Marsac 17130 VALLET
13	BAUDRY	Gérard	Retraité	26 route de Blaye
14	DEFAYE	Didier	Retraité et commerçant	9, Rue de Tivoli 17130 MONTENDRE
15	CHIGNAGUE	Jean-Claude	Retraité	5 avenue de Royan
16	DIDON	Serge	Retraité	17 Rue de la Rivière
17	MASSIERE	Jocelyne	propriétaire	6, rue de la Tannerie 17130 MONTENDRE
18	GUERINEAU	Monique	Retraitée/ propriétaire forestier	rue de Bagatelle
19	HARNIST	Frédéric	locataire	21 rue du Nord
20	VILLENEUVE	Christelle	Propriétaire	11, rue des Boucheries 17130 MONTENDRE
21	FERRAN	Christian	Retraité	81 route de Blaye
22	NOËL	Michel	Retraité/ propriétaire à revenus locatifs	7 Place des Droits de l'Homme
23	CANTIN	James	artisan	15 rue de Chez Bouyer 17130 CHARDES
24	SOURDOULAUD	Yvon	Retraité	6 route de Saint Pierre
25	LAPIERRE	Thierry	Domicilié à l'extérieur/ Propriétaire à revenus locatifs	Le Champ des Vignes 17210 CHEPNIERS
26	DELAINE	Sébastien	Commerçant	14, place des Halles 17130 MONTENDRE
27	FORETS	Jacky	Agriculteur/ propriétaire forestier	16 rue de Chez Fedon 17130 CHARDES
28	GIRARD	Janvier	Retraité/ Propriétaire forestier	La Métairie Neuve 17130 VALLET

29	GUIBERTEAU	Jacky	Agriculteur/ Propriétaire forestier	Les Richards 17130 VALLET
30	PILLET	Laurent	Commerçant	9 Rue de l'Hôtel de Ville
31	CHAUVIN	Pascal	Propriétaire à revenus locatifs	9 allée de Plumejaud 17130 CHARDES
32	BOULLE	Jean-Pierre	Retraité/ Propriétaire forestier	11 Avenue de Sulz Am Neckar

Affaires diverses :

Monsieur le Maire donne compte-rendu de ses délégations pour la période du 21/02/2020 au 27/05/2020.

Il informe ensuite le Conseil Municipal que le magasin Intermarché a fait don à la Commune de ses stocks d'inventus de chocolats de Pâques qui s'élevaient à 8 palettes.

Ceux-ci sont en cours de distribution à différents organismes tels que les écoles, l'ADMR, l'EPD Les 2 Monts, les associations d'aide alimentaire...

Il expose ensuite au Conseil qu'il participe chaque semaine, avec un petit groupe de Maires des plus grosses Communes de Haute Saintonge, à des réunions d'information et de remontée de questions liées à la pandémie.

Des nouvelles règles ou textes sortent sans arrêt et il est difficile d'obtenir des réponses précises sur ce qui ou ne peut pas être fait pour ensuite les relayer vers la population ou les associations.

Madame GRUEL demande s'il est prévu la réouverture de Mysterra.

Monsieur GIRAudeau l'informe que cette réouverture est prévue le 13 juin 2020.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Didier PIEFORT

Patrick GIRAUD

Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire :

période du 21/02/2020 au 27/05/2020 :

Item : Prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget :

Date	Entreprise	Objet	Montant TTC
21/02/2020	PLD AUTO SARL	Réparation véhicule IVECO chardes/vallet suite vol	2 657,26
25/02/2020	G2H CONSEILS	Expertise au titre de la géothermie salle municipale	720,00
25/02/2020	SARL BLAMONT ET FILS	Combustible écoles de Charades et Vallet.	2 540,56
25/02/2020	SARL BLAMONT ET FILS	Combustible école élémentaire et Mairie.	9 790,00
25/02/2020	COMPTOIR DE BRETAGNE	Ramequins restaurant scolaire.	27,07
25/02/2020	OSE LOISIRS SARL	Cache bouillons aire de jeux.	24,48
25/02/2020	SARL BRICO-ONE	Huile en bidon Vallet + entretien tronçonneuse	84,90
25/02/2020	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petit matériel école élémentaire et gendarmerie.	24,60
25/02/2020	SOLURIS	Acquisition 2 bornes Wifi école maternelle.	206,40
25/02/2020	BAYARD PRESSE SA	Livres bibliothèque.	29,90
25/02/2020	MILAN PRESSE	Livres bibliothèque.	225,12
25/02/2020	SOLURIS	Numérisation actes d'état civil sur logiciel cyan.	569,50
25/02/2020	AUTO PNEUS SERVICE - GOURAUD Olivier	Réparation véhicule Ford.	803,40
25/02/2020	CHABANAIS AUTO SERVICE SARL	Montage pneus véhicule chardes/vallet.	570,17
25/02/2020	CONTROLE TECHNIQUE SUD - SARL MICHEAU	Frais visite véhicule IVECO DJ805LZ et renault kangoo	88,00
25/02/2020	SARL MONTENDRE AUTOMOBILES	Réparation véhicule Kangoo.	455,10
25/02/2020	SARL ALBERT	Réparation fuite réseau chauffage école maternelle	218,53
25/02/2020	LA POSTE - CSPN Clients Bordeaux	Frais affranchissement janvier.	737,05
26/02/2020	CONVIVIO PRO	Fourniture repas restaurant scolaire janvier.	7 381,52
28/02/2020	NATHAN / HAVAS SERVICES	Fournitures scolaires école maternelle.	225,59
03/03/2020	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant véhicules 1ère quinzaine février.	478,54
03/03/2020	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Café sucre + filtres + colle élections mairie.	56,41
03/03/2020	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Café+ produits d'entretien et couteau cantine de Charades	33,14
03/03/2020	CACC	Petit matériel ateliers.	226,72
03/03/2020	MANUTAN COLLECTIVITES	Achat 12 couchettes et 6 lots de draps école maternelle	1 003,99
03/03/2020	MEDAN S.A.	Peinture traçage terrains de foot.	1 918,52
03/03/2020	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Numéro maison Vallet.	6,19
03/03/2020	CACC	Vêtements de travail ateliers.	821,82
03/03/2020	SARL SIMON-OLLIER	Fournitures de bureau.	147,29

03/03/2020	EDITIONS JOCATOP	Fournitures scolaires école maternelle.	348,00
03/03/2020	SARL LAFICOM	Budgclair 2020 logiciel présentation budgétaire.	300,00
03/03/2020	SARL ALBERT	Dépannage chauffage logement rue des Genêts.	73,78
03/03/2020	GROUPAMA - AGENCE 17 COLLECTIVITE	Régularisation contrat mission collaborateur	3,81
03/03/2020	FABREGUE IMPRIMERIE	Imprimés administratifs.	224,26
12/03/2020	Entreprise BRET Florent	Location échafaudage + treuil tourelle château	7 056,00
12/03/2020	SICLI - CHUBB FRANCE	Acquisition extincteurs bâtiments et blocs de sécurité	4 965,30
16/03/2020	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant véhicules 2è quinzaine de Février.	1 261,55
16/03/2020	SCEA DE SAINT GERMAIN	Kiwis restaurant scolaire.	85,46
16/03/2020	PRIMAGAZ - LYON	Livraison gaz MSAP.	835,56
16/03/2020	A2C SERVICES	Doubles clés bâtiments.	97,40
16/03/2020	BMSO - POINT P	Fournitures petit matériel divers.	1 633,44
16/03/2020	CEDEO	Petit matériel WV Mairie et école maternelle.	1 258,57
16/03/2020	LC BOIS	Fourniture de bois pour tour ronde château.	222,72
16/03/2020	SARL SIMON-OLLIER	Sacs d'aspirateur écoles.	69,90
16/03/2020	YESSS ELECTRIQUE	Matériel remplacement éclairage classes école élémentaire	1 014,94
16/03/2020	LOCATIONS TARD MATERIELS BTP	Location marteau piqueur voirie.	126,00
16/03/2020	MARCHEZZOLO Eric	Fourniture et pose VMC salle réunions mairie de Vallet	370,69
16/03/2020	SASU ADHE PUB	Fourniture et pose adhésifs noirs occultants vitres	267,60
16/03/2020	SUEZ RV OSIS OUEST	Pompage et nettoyage bacs dégraisseur restaurant scolaire	393,36
20/03/2020	COUTAUD MANUTENTION SAS	Petit outillage ateliers.	1 047,00
20/03/2020	SARL SNM	Petit matériel ateliers.	200,17
20/03/2020	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petit matériel + location matériel.	633,97
20/03/2020	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures petit matériel et location camion Chardès	572,80
20/03/2020	MAISON DE LA PRESSE DES HAUTS	Presse bibliothèque Février.	31,00
20/03/2020	PHARMACIE DU CHATEAU	Gel mains mairie de Chardès.	25,02
20/03/2020	AUTO PNEUS SERVICE - GOURAUD Olivier	Réparation véhicule ford ateliers.	2 485,10
20/03/2020	PI.D AUTO SARL	Pare soleil véhicule chardès vallet.	54,05
27/03/2020	ANTARGAZ - FINAGAZ	Gaz logement 22 rue des genêts.	1 776,18
27/03/2020	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression	Tampons et plans.	149,70
27/03/2020	ROCHET-CAPELLAN Olivier	Ecussons police municipale.	205,37
27/03/2020	SARL BOUE FRERES	Petit matériel chardès.	14,22
27/03/2020	SARL BRICO-ONE	Petit outillage Chardès.	33,51
27/03/2020	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petit matériel Vallet.	157,31
27/03/2020	SARL ALBERT	Mise en conformité réseau gaz village de vacances.	2 588,41
27/03/2020	SARL ALBERT	Remplacement circulateur eau chaude MPE.	754,19
27/03/2020	CONTROLE TECHNIQUE SUD - SARL MICHEAU	Frais visite véhicule IVECO chardès vallet.	23,00

27/03/2020	SARL ALBERT	Dépannage gaz Maison des Bateleurs.	40,56
27/03/2020	SARL ALBERT	Remplacement indicateur niveau fioul citerne école élémentaire	237,49
27/03/2020	SARL ALBERT	Dépannage chaudière fioul école de Chardez.	140,09
27/03/2020	SASU ADHE PUB	Pose adhésifs sur boîtes à livres.	336,00
30/03/2020	SARL BOUE FRERES	petit matériel ateliers.	182,15
30/03/2020	SARL LC LAVAGE	Jetons lavage véhicules ateliers.	100,00
30/03/2020	SA AUDOIN ET FILS	Fourniture gravillon voirie.	26,74
30/03/2020	SAS BURO PRO	Achat plastifiante école maternelle.	224,00
30/03/2020	CONVIVIO PRO	Livraison repas Février cantines montendre chardez	10 953,22
30/03/2020	ETS PUBLIC DEPARTEMENTAL LES 2 MONTS	Taille d'arbres sur Vallet.	480,00
30/03/2020	SARL GAM	Taille 3 tilleuls cimetièrre Vallet.	600,00
30/03/2020	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION	Peinture signalisation horizontale devant mairie et école Vallet	550,80
30/03/2020	SARL BOUE FRERES	Mise en place 6 prises d'illuminations à Vallet.	450,26
30/03/2020	SARL ALBERT	Réparation tracteur Kubota.	1 285,99
30/03/2020	SAS SCMM BREAUD Sébastien	Réparation fuite sur forage géothermie maison petite enfance	374,40
30/03/2020	SASU ADHE PUB	Réparation divers matériel.	876,00
30/03/2020	LA POSTE - AGENCE TVT BORDEAUX	Modification marquage banderole don du sang.	72,00
20/04/2020	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Frais affranchissement mairie.	526,33
20/04/2020	TESSIER Philippe	Carburant véhicules lère quinzaine mars.	341,92
20/04/2020	SARL BOUE FRERES	Pain cantine Janv Fév Mars.	668,16
20/04/2020	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petit matériel Chardez.	64,37
20/04/2020	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petit matériel école maternelle et ateliers.	317,03
20/04/2020	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petites fournitures Chardez.	18,55
20/04/2020	CONVIVIO PRO	Petites fournitures Vallet.	89,04
20/04/2020	SOLURIS	Repas livrés cantines Montendre Chardez Vallet du	3 758,33
20/04/2020	RABOTIN SAS	Acquisition 15 licences open Educ école élémentaire	1 296,00
20/04/2020	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Location conteneur château mars.	98,95
20/04/2020	Entreprise BRET Florent	Location mini pelle travaux voirie.	1 467,07
20/04/2020	SARL MONTENDRE AUTOMOBILES	Remplacement tuiles toiture Maison Petite Enfance.	1 560,00
21/04/2020	GRUPE PIERRE LE GOFF SUD-OUEST	Réparations sur véhicules.	587,61
23/04/2020	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Masques hygiène pour personnel écoles mairie et ateliers	1 500,00
23/04/2020	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant 2è quinzaine mars.	350,37
23/04/2020	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Denrées et fournitures bureau mairie de Chardez.	44,91
23/04/2020	PRIMAGAZ - LYON	Café et produits d'entretien mairie de Chardez.	23,47
23/04/2020	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Gaz MSAP.	411,56
23/04/2020	BMSO - POINT P	Produits d'hygiène mairièr.	48,00
		Petit matériel divers.	741,46

23/04/2020	CACC		Petit matériel.	316,26
23/04/2020	CEDEO		Petit matériel locaux 22 rue des genêts.	81,88
23/04/2020	JARDINERIES MONPLAISIR SAS		Petit outillage espaces verts chardes.	39,80
23/04/2020	JARDINERIES MONPLAISIR SAS		Petit outillage espaces verts et canicroc chenil.	80,69
23/04/2020	SARL BOUF FRERES		Petit outillage ateliers.	37,44
23/04/2020	LIRE DEMAIN		Petit outillage ateliers.	302,44
23/04/2020	M.M.S.17 - DELLIHUME Bastien		Livres bibliothèque.	78,00
23/04/2020	LA POSTE - AGENCE TVT BORDEAUX		Fourniture et pose serrure porte intérieure Mairie Chardes	431,64
23/04/2020	SGDS - PROPNET		Frais affranchissement mars.	198,60
24/04/2020	L'AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES		Produits d'entretien.	146,88
24/04/2020	TRIGANO MDC		50 m cabelle.	1 849,32
24/04/2020	SA FABIEN MATERIAUX		Acquisitions barres de tension. rideaux et pignons tivolis	81,36
24/04/2020	TOURBIERES DE FRANCE - EVADEA		Chaussures agent chardes.	1 545,83
24/04/2020	AGENT COMPTABLE COLLEGE SAMUEL DUMENIEU		Terreau et tourbe avec engrais espaces verts.	7 185,50
24/04/2020	SOLURIS		Repas livrés en janvier écoles Montendre Chardes et Vallet	8 244,70
24/04/2020	LOCATIONS TARD MATERIELS BTP		Contribution 2020 Accès aux logiciels métiers Cosoluce	60,00
24/04/2020	SARL LEGER PERE ET FILS		Location cylindre voirie.	816,00
28/04/2020	API STRUCTURES		Passage balayeuse voirie.	1 080,00
28/04/2020	S.A.P.E.S.O. S.A.		Diagnostic charpente salle municipale de Montendre	922,03
04/05/2020	SARL BLAMONT ET FILS		Frais insertion marché public salle municipale Montendre	1 160,32
04/05/2020	COOPERATIVE REGIONALE		Combustible école de Chardes et école de Vallet.	95,76
04/05/2020	PREVOST Olivier		Eau minérale ateliers.	24,50
04/05/2020	GROUPE PIERRE LE GOFF SUD-OUEST		Viennoiserie élections municipales du 15 mars 2020	253,56
04/05/2020	A2C SERVICES		Gel hydroalcoolique.	12,00
04/05/2020	LOISIRS CREATION		Clés école élémentaire.	3 500,00
04/05/2020	NOREMAT SAS		Maques de protection adultes et enfants pour écoles	355,55
04/05/2020	SARL SNM		Fourniture matériel pour tracteur.	1 304,68
04/05/2020	SAS SCMM BREAUD Sébastien		Petit matériel école maternelle et calcaire grille caniveau	450,00
04/05/2020	SAS ESPI BATIMENT		Petit matériel école maternelle et calcaire grille caniveau	321,20
04/05/2020	AUTOMOBILES BOUTEILLER		Fourniture de 2 tôles.	376,87
04/05/2020	LAROCHE MOTOCLTURE		Réparations sur volets roulants appartements bloc scolaire	412,00
04/05/2020	CINE SERVICE		Réparation véhicule ford transit ateliers.	254,52
04/05/2020	SOCIETE CIVILE PROFES NOTAIRES FIEUZET, CHENU.		Réparation divers matériels ateliers.	1 143,71
04/05/2020	LAR		Contrat maintenance billetterie cinéma	9 827,70
05/05/2020	SARL BLAMONT ET FILS		Honoraires acquisition CHAUVIN.	281,27
05/05/2020	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION		Combustible écoles, Mairie et Maison du Canton.	150,86
05/05/2020	GROUPE PIERRE LE GOFF SUD-OUEST		Carburant 1ère quinzaine avril véhicules.	131,40
05/05/2020	SGDS - PROPNET		Produits d'entretien écoles.	
			Gel hydroalcoolique et produits d'entretien.	

05/05/2020	SAS EASY EXPRESS		Masques jetables coronavirus.	4 260,00
05/05/2020	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE		Panneau signalisation Vallet.	39,22
05/05/2020	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE		Panneau signalisation chardes.	45,29
05/05/2020	SARL JARDIFLOR		Bottes agent d'entretien chardes.	64,80
12/05/2020	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION		Carburant 2è quinzaine avril véhicules.	718,25
12/05/2020	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION		Produits d'entretien + chocolats offerts au personnels soignants	91,18
12/05/2020	PHARMACIE DU CHATEAU		Gel hydro alcoolique pour les services.	88,00
12/05/2020	BMSO - POINT P		Lunettes protection ateliers.	18,89
12/05/2020	SAS JABEAU - BRICOMARCHE		Petit matériel.	239,05
12/05/2020	SARL SIMON-OLLIER		Cartouches imprimante.	39,98
12/05/2020	BERNEZAC COMMUNICATION		Hébergement site internet du 01/06/2020 au 31/05/2021	907,20
12/05/2020	HB NET - Hugo BORDET		Désinfection écoles élémentaire maternelle et écoles Chardes et Vallet	3 924,00
12/05/2020	RABOTIN SAS		Location conteneur château Avril.	95,76
12/05/2020	SARL MONTENDRE AUTOMOBILES		Réparation véhicule Kangoo.	504,97
12/05/2020	SARL JARDIFLOR		Plantes fleuries cérémonie du 8 mai.	50,00
14/05/2020	LA POSTE - AGENCE TVT BORDEAUX		Frais affranchissement avril mairie.	225,65
14/05/2020	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE		Panneaux signalisation.	2 194,49
14/05/2020	SARL BRICO-ONE		Réparation débroussailluse + mélange Chardes.	124,24
14/05/2020	SARL SIMON-OLLIER		Ramettes papier A4 et A3 mairie et écoles.	620,80
14/05/2020	ISS HYGIENE ET PREVENTION		Dératation, désourisage et désinfection salle des fêtes de Vallet	382,75
14/05/2020	ISS HYGIENE ET PREVENTION		Dératation désourisage et désinfection maison petite enfance	287,06
14/05/2020	ISS HYGIENE ET PREVENTION		Dératation désourisage et désinfection restaurant scolaire	361,19
20/05/2020	SELARL CABINET GUILLEMET		Honoraires relevé topo bornage terrain AHJ 18 Maison Relais	864,00
20/05/2020	SARL BOUE FRERES		Petit matériel ateliers et Vallet.	89,20
20/05/2020	MAISON DE LA PRESSE DES HALLES		Fournitures bureau mairie de Chardes.	45,35
20/05/2020	BIBLIOTHEQUE POUR L'ECOLE - PEMF		Livres bibliothèque.	350,32
20/05/2020	GETADE ENVIRONNEMENT		Engrais espaces verts.	156,05
20/05/2020	PHARMACIE DU CHATEAU		Produit pharmaceutique ateliers.	9,75
20/05/2020	SARL BERGER		Fauchage des prairies.	1 934,64
20/05/2020	SARL LEGER PERE ET FILS		Blayage voirie.	816,00
20/05/2020	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression		Affiches COVID 19.	303,60
20/05/2020	Entreprise BRET Florent		Toiture maison des bateleurs.	4 818,00
27/05/2020	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION		Carburant 1ère quinzaine mai véhicules.	570,66
27/05/2020	GROUPE PIERRE LE GOFF SUD-OUEST		Produit désinfectant.	74,38
27/05/2020	LOISIRS CREATION		Solde facture achat de masques jetables.	8 047,20
27/05/2020	M.M.S.17 - DELHOUME Bastien		Fourniture fixation pour poteau Chez Mallet à Chardes	80,00
27/05/2020	MANUTAN COLLECTIVITES		Acquisition lot de 4 chaises cantine primaire.	821,28

27/05/2020	SARL SIMON-OLLIER	Achat de 7 cassettes de plastification.	307,30
27/05/2020	SAS SCMM BREAUD Sébastien	Fourniture de 2 tôles maison de la Pêche.	144,00
27/05/2020	SA AUDOIN ET FILS	Gravillon voirie.	43,31
27/05/2020	SARL JARDIFLOR	Bottes et demi-bottes agent chardés.	64,80
27/05/2020	GALIPAUD Patrice	Broyage chemins ruraux.	352,00

Item : Exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1^{er} alinéa de l'article L 213-3 de ce même Code, conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2005 délimitant les zones soumises à droit de préemption :

Reçu le	Propriétaire	Mandataire	Nature et adresse du bien	Sion et n°	Surf parcelle	Prix	Date	Bénéficiaire	Renonc.	Date départ
24/02/2020	CTS TUFFRAUD	Me Marie FREIBURGHÄUS 51 Avenue de l'Europe Jean Monnet 33500 LIBOURNE	Maison 5 cité des Brouillauds	AC n°72	75 CA	28 990 €	02/03/2020	Mme TRIBONDEAU Magali (épouse GIMENO)	X	04/03/2020
26/02/2020	M. et Mme DONIS Etienne	Me Damien DUPEYRON 30 Avenue de Paris 33620 CAVIGNAC	Maison 12 route de Jonzac	AI n°100	2 A 49 CA	72 000 €	02/03/2020	M. Olivier BAZIREAU et Mme NAUD Patricia	X	04/03/2020
04/03/2020	Aurélien et Sandra BARDOLLE	Me Julien FIASSON 1 rue René Bourda BP 39 33820 SAINT CIERES SUR GIRONDE	Maison 45 rue du Moulin Buisson	BA n°96	31 A 20 CA	227 000 €	11/03/2020		X	13/03/2020
09/03/2020	SCI LOC ALLIANCE	Me Arnaud VIOSSANGE 216 bis rue Nationale BP 108 33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC	Maison 4 route de Jonzac	AI n°16	48 A 14 CA	80 000 €	06/04/2020	Mme Emeline SEGUY	X	08/04/2020
13/03/2020	BEAU Henriette et indivision	Me Anne CHENU Chemin des Groies de Chez Fouché 17500 JONZAC	Maison 13 rue des Genêts	AA n°6	14 A 5 CA	120 000 €	06/04/2020	M. et Mme Jean-Pierre BOISSEAU	X	08/04/2020
20/03/2020	M. Alain MORANDIERE	Me Stéphane MORERA 30 Avenue d'Aunis CS 50017 17430 TONNAY CHARENTE	Garage rue de la Garenne	AC n°179	5 A 48 CA	21 000 €	06/04/2020	M. Richard BONNET	X	08/04/2020
01/04/2020	M. Benjamin BRAND	Me Caroline SANTOS-MAUVEZIN 2 rue du Château d'Eau 33920 SAINT-SAVIN	Maison 57 rue du Moulin Buisson	BA n°10	19 A 96 CA	83 500 €	06/04/2020	M. Raphaël BOUTIN	X	08/04/2020

14/04/2020	M. et Mme Olivier GUITTON	Me Florence FUSTER-MILLERE 30 ter Avenue de la République 17270 MONTGUYON	Maison 6 rue de Saint Savin	AA n°226	5 A 68 CA	166 250 €	28/04/2020	M. et Mme Philippe AMANIOU	X	30/04/2020
29/04/2020	M. Robert MARSEAU	Me Armelle DE MONTALIER 1 place des Cônes 33390 BLAYE	Maison 57 route de Jussas	AP n°39	9 A 25 CA	80 000 €	29/04/2020	M. Nicolas CORNAUD	X	30/04/2020
11/05/2020	M. Michel BLOT	Me Rodolphe MORLION 37-39 rue du 26 mars 1944 24600 RIBERAC	Maison la Grimauderie	AE n°107	8 A 21 CA	17 000 €	11/05/2020	M. Valentin MENONVAL	X	15/05/2020
11/05/2020	M. Stéphane BOUTINEAU	Me Florence FUSTER-MILLERE 30 ter Avenue de la République 17270 MONTGUYON	Maison 45 rue des brouillauds	AB n°107	1 A 57 CA	75 000 €	11/05/2020	M. Christophe CHELSON	X	15/05/2020
14/05/2020	Cts KRISMANN	Me Gaël TETOIN 10 allée de Vercorin 16210 CHALAIS	Maison 46 route de Jussas	AS n°69	10 A 54 CA	69 000 €	18/05/2020	M. Bruno DA SILVA PIRES	X	20/05/2020

Item : procéder, dans la limite d'un montant de 600 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts :

Prolongation du prêt relais n° 9931952 de 500 000 € contracté auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes :

Conditions initiales : Capital emprunté : 500 000 €

Taux d'intérêt : 0,78 %

Périodicité : trimestrielle

Frais de prolongation : 200 %

Nouveau terme du prêt : 05/05/2021

